



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/34/52
19 juin 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-quatrième réunion
Montréal, 18-20 juillet 2001

**UTILISATION DE L'ALLOCATION DE 13 POUR CENT COMME FRAIS D'AGENCE
(DÉCISION 32/31)**

Le document ci-joint est soumis par le Bureau des Nations Unies à Nairobi en réponse à la décision 32/31 avec une lettre de transmission par le chef de la division des services administratifs.

Pour se conformer entièrement à l'exigence de la décision 32/31 (c), le bureau de Nairobi soumettra un additif à ce document .

Introduction

1. Le présent rapport est soumis par le directeur exécutif du PNUE en réponse à la décision 32/31 du Comité exécutif relative à l'approbation des projets de mise en œuvre du plan de gestion de réfrigération (PGF) au Bénin. Par la dite décision le Comité exécutif a décidé ce qui suit:

- a) d'approuver les projets ci-dessus au niveau de financement indiqué à l'annexe III du présent rapport et, afin de ne pas enrayer le progrès de la présente réunion, d'approuver les autres projets ayant des composantes de financement similaires (surveillance et évaluation de projets d'assistance), soumis à la présente réunion ;
- b) de demander que les éléments constitutifs de projet similaires ne soient plus soumis aux prochaines réunions du Comité exécutif;
- c) de demander que le PNUE produise un document indiquant comment l'allocation de 13 pour cent à titre de soutien à l'agence a été utilisée en termes généraux et également spécifiquement dans les projets similaires qui ont déjà été mis en œuvre; et
- d) de réexaminer à la lumière du document mentionné ci-dessus si les autres agences d'exécution seraient en meilleure position pour mettre en œuvre les activités de non investissement en question dans un PGF, dans le cadre des frais d'agences se montant à 13 pour cent.

Toile de fond

2. Les termes en vertu desquels le PNUE opère comme l'une des quatre agences d'exécution du Fonds multilatéral, sont indiqués dans l'accord conclu entre le PNUE et le Comité exécutif en date de 19 juin 1991. Tous les Fonds approuvés sont tenus par le PNUE au compte d'un Fonds provisionnel (*IM trust fund*) et sont ensuite programmés au service des projets sous-exécution.

Utilisation des coûts de soutien de programme (frais d'agence)

3. Dans sa gestion et son utilisation de ces coûts, le PNUE est guidé par les instructions administratives du secrétariat des Nations Unies en date du 3 Mars 1982 (ST/AI/286), sur les coûts de soutien de programme, qui stipulent ce qui suit:

"Les ressources de soutien de programme devraient assurer une distribution équitable entre la gestion des projets, la gestion du programme et les fonctions administratives centrales (c.à.d les finances, le personnel et les services généraux). Les coûts de soutien de programme... peuvent être utilisés pour éviter les dépassements dans les projets [et] les codes budgétaires pour lesquels les Fonds de soutien peuvent être utilisés comprennent: postes professionnels et services généraux ; consultants; assistances temporaires, temps supplémentaires; voyages, loyer d'espace, fournitures de bureaux et matériels de bureaux ; équipement de bureaux [à l'exclusion des ordinateurs], dépenses diverses."

4. A partir de 1991 jusqu'à et y compris la trente deuxième réunion, le PNUE a reçu 552 approbations d'un total de 46,176,316\$US. Ces approbations ont comporté des coûts de soutien de programme de 4,326,445\$US basés sur des dépenses effectives de 33,280,344\$US. La grandeur moyenne d'un projet est de 83,000\$US, bien que 283 approbations (51%) étaient d'un montant de 50,000\$US ou moins. Les coûts de soutien provenant du fonds provisionnel IM en 2000 se sont montés à 671,413\$US, basés sur des dépenses de 5,166,114\$US.

5. Une allocation à partir de ces fonds est destinée à couvrir les frais directs du personnel requis pour fournir les services administratifs soutenant le bureau de l'énergie et des activités de l'ozone, division de technologie, d'industrie et d'économie (DTIE), du PNUE, à Paris, qui met en œuvre les projets alimentés par le Fonds provisionnel. La ventilation estimative de ces coûts figure ci-après:

Personnel	US\$
administrateur P4 (5h/m)	38,000
administrateur associé P2 (12h/m)	75,000
secrétaire administrative G4 (5h/m)	23,000
assistant financier G7 (12h/m)	56,000
secrétaire principale du chef du bureau de l'énergie et des activités de l'ozone G6 (12h/m)	52,000
assistant financier G6 (12h/m)	52,000
coûts de fonctionnement ¹	110,000
total estimatif	406,000

6. Une autre allocation à partir du fonds provisionnel pour soutien au programme en l'an 2000 fait partie de l'allocation que le directeur exécutif du PNUE a consenti au bureau de Nairobi et à d'autres bureaux administratifs pour les services administratifs centraux que le bureau de Nairobi fournit au PNUE. Les services que le bureau de Nairobi fournit au PNUE pour le fonds provisionnel IM sont approximativement identifiés comme suit:

- gestion financière des 101 projets en cours couverts par le fonds provisionnel IM. Cela inclut une vérification de la conformité des engagements aux règles financières du PNUE, une surveillance des dépenses et une liaison avec les organisations de soutien quand c'est nécessaire. Cela comporte également la formulation, la surveillance et l'évaluation des documents de projets, l'analyse et le traitement du progrès, les rapports sur les dépenses et les vérifications des comptes par les organisations de soutien, la révision des documents de projets existants et l'enregistrement des données.¹
- *services comptables* : état de paiement des traités, traitement des divers documents comportant des obligations, traitement des formulaires de paiement, production des comptes.
- *services de ressources humaines* : recrutement du personnel, finalisation des contrats de consultation, formation du personnel.

¹ les coûts de fonctionnement peuvent être définis comme couvrant les communications, les loyers, les fournitures de bureau, les équipements de consommation courante de bureau.

- **services généraux :**
contrats comportant des autorisations et fournitures .
- **services de la technologie de l'information :**
soutien de la gestion intégrée
- **Autres services administratifs / de gestion²**
l'ensemble des services de nature globale à l'organisation

Les coûts estimatifs de pourvoi en personnel et de fonctionnement de ces services et de 442,000\$US .En conséquence, quand ce total s'ajoute aux coûts administratifs directs encourus par le DTIE, à Paris, (406,000\$US), le total estimatif des coûts encourus au titre des coûts de soutien de programme pour les coûts 2000 par le fonds provisionnel IM sont de 848,000\$US.

7. A présent , et sur la base de ces chiffres estimatifs actuels ² , le directeur exécutif sent que les 13% actuellement accordés pour les projets approuvés par le Comité exécutif sont en fait insuffisants pour couvrir entièrement la gamme des activités décrites par le ST/AI/286, en ce qui concerne la définition des coûts de soutien.Ainsi, il est impossible à présent que le PNUE mette en œuvre les projets du fonds provisionnel IM sans prélever certains de ces coûts des coûts directs du projet,sous la rubrique des activités de non- investissement .

Autres coûts d'exécution des projets

8. Il a été déjà noté que plus de 50% des projets sont d'un montant qui ne dépasse pas 50,000\$US et qui est souvent bien inférieur. Dans chaque cas ,les mêmes besoins de communications sont appliqués comme pour les projets qui sont dix fois supérieurs.
En conséquence,sur une base proportionnelle,les coûts de fourniture des services administratifs pour ces petits projets sont beaucoup plus élevés que ceux fournis pour un grand projet.On peut donc dire que les projets sont une activité où la gestion est intensive.Un moyen de réduire ces coûts pourrait être de grouper les petits projets ensemble dans de grands portefeuilles, dont la valeur serait au moins 500,000\$US ,et de prévoir que les communications requises le soit pour le seul portefeuille et non pour chacun des projets comme c'est le cas actuellement .
9. En conséquence et afin de permettre au PNUE d'exécuter les projets de formation approuvés , une rubrique budgétaire a ordinairement été consacrée à “ l'assistance et la coordination des questions de politique et techniques “.Le PNUE utilise cette rubrique budgétaire pour couvrir les coûts des tâches et des activités de surveillance et d'exécution de projet ³.Ces tâches et activités pourraient comprendre ce qui suit ⁴ :

² L'introduction du système d'information intégré de la gestion (SIIG) ,prévu pour mise en œuvre au PNUE et au bureau de Nairobi en juillet 2001 ,permettra d'enregistrer d'une façon plus précise les charges de travail relatives aux différentes parties des activités du PNUE . Il est donc à prévoir que, dans un laps de temps raisonnable après la mise en œuvre de ce système , celui-ci permettra au PNUE de produire des rapports comportant des chiffres estimatifs meilleurs relatifs aux ressources financières requises pour le soutien administratif des projets du fonds provisionnel IM .

- Interaction avec le pays pour évaluer son besoin en matière de formation et de préparation de propositions de projets aux fins de soumission au Comité exécutif .
- Préparation de fiches d'approbations et de budgets .
- Identification des experts potentiels et négociation de contrats.
- Avis techniques aux organisations de soutien sur la façon d'exécuter les projets.
- soutien logistique pour la fourniture des équipements.
- participation aux ateliers pour contribuer aux matières techniques.
- Surveillance,évaluation et suivi de l'exécution des programmes de formation .
- Préparation de spécifications d'équipement.
- Pour entreprendre ces tâches ,des locations d'espace,des ordinateurs, des fournitures de bureaux et des personnels sont requis⁵ .

10. Il n'y a pas de doute que quelques-uns de ces coûts devraient être couverts par le coût de soutien de programme . Cependant ,les autres coûts devraient continuer à couvrir le budget de surveillance et de communication des rapports ,relatif aux activités approuvées .Cela est conforme à la recommandation relative à l'évaluation de la formation (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/44,Annex VII) qui suggère que “chaque projet devrait prévoir une rubrique budgétaire et un temps suffisant pour la surveillance et la communication de rapport “.
11. Une réduction significative ou une élimination du budget alloué aux activités de surveillance et de Communication de rapports relatives à une approbation , pourrait créer une situation où le PNUE pourrait ne plus pouvoir continuer à exécuter ces types de projets sans en couvrir les Coûts par prélèvement sur les fonds d'autres ressources . Une telle situation serait contraire à la décision du Conseil d'administration qui a demandé que le fonds d'environnement et les autres fonds généraux ne soient pas utilisés pour verser des subsides au fonds provisionnel couvrant les activités de projets .

3 Il est à noter également que dans plus de 20% des projets [renforcement institutionnel] qui sont classifiés comme des activités de non-investissement ,le PNUE ne retient aucun montant du coût de projet pour les soins de surveillance et d'exécution .C'est le cas , bien que les activités de surveillance et de communication de rapports représentent un coût significatif au cours des deux à quatre ans de durée de ces projets .

4 prière de noter qu'un exemple sera fourni à part .

5-à cet égard on peut dire que les projets bénéficient largement de la présence de personnels qui surveillent un portefeuille de projets . L'emploi de consultants individuels pour chaque approbation ne serait pas économiquement efficace . La valeur ajoutée du personnels du PNUE réside dans le fait qu'ils sont capables d'assurer un soutien technique . Alors qu'ils assurent en même temps une fonction d'empêchement des dépassements

Considération additionnelle

12. Bien que la question suivante ne soit pas directement rattachée au sujet du présent rapport , il serait utile de rappeler que dès le début du fonds multilatéral , le PNUE a rempli bénévolement les fonctions de trésorier. Selon les estimations du PNUE , les coûts de ce rôle se montent à 250,000\$US par an . Ces coûts sont actuellement absorbés par le PNUE , à valoir sur d'autres sources . Néanmoins des critiques croissantes de ces situations proviennent notamment du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires . Le PNUE a jusqu'ici évité de prendre des mesures pour appliquer leurs recommandations , en vue d'assurer le recouvrement intégral des coûts relatifs à ses fonctions de soutien des activités des fonds provisionnels .

Conclusion

13. À la lumière de ce qui précède , il semble recommandable de revoir attentivement la question des coûts de mise en œuvre des projets relatifs au fonds multilatéral , coûts alloués au PNUE , avant d'arriver à une conclusion quelconque sur les arrangements et la pratique actuels à cet égard . Le PNUE est préparé à procéder à une révision interne des coûts dans les exécutions des activités approuvées, en vue de réduire ces coûts. En même temps ,le PNUE encouragerait le Comité exécutif à considérer des modalités de financement qui pourraient réduire les coûts de mise en œuvre afin de les rendre plus proche du taux normalement alloué pour couvrir le coût de soutien de programme .